



**COMMISSION RÉGIONALE DE LA MOBILITÉ  
GEWESTELIJKE MOBILITEITSCOMMISSIE**

RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE - BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST

**AVIS SUR L'AGREMENT QUINQUENNAL DE SIX  
ASSOCIATIONS TRAVAILLANT EN MATIERE DE MOBILITE,  
DANS LE CADRE DE L'ORDONNANCE DU 4.09.2008 RELATIVE  
AU SUBVENTIONNEMENT DES ASSOCIATIONS AYANT POUR  
OBJECTIF L'AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT URBAIN  
ET DU CADRE DE VIE EN RBC**

25 février 2019

En vertu de l'ordonnance du 4 septembre 2008 relative au subventionnement des associations ayant pour objectif l'amélioration de l'environnement urbain et du cadre de vie en Région de Bruxelles-Capitale, la Commission est invitée par la Direction Stratégie de Bruxelles Mobilité à remettre un avis sur le projet d'agrément quinquennal de six associations travaillant dans le secteur de la mobilité.

Ces associations sont les Ateliers de la Rue Voot, le Cawab (Collectif Accessibilité Wallonie Bruxelles), Cyclo, Fietsersbond Brussel, le Gracq et ProVelo.

La Commission, réunie le 28 janvier 2019, ayant entendu Madame Sofie Walschap, de la Direction Stratégie de Bruxelles Mobilité, présenter le cadre du subventionnement et les missions de base des six associations et après avoir délibéré, a émis à l'unanimité l'avis suivant.

La Commission attire l'attention de la Région sur les nouveaux moyens de déplacement comme les vélos électriques, les « speed pedelec » ou les véhicules de micro-mobilité (monoroue, trottinettes...). La Commission suggère d'intégrer ces nouveaux moyens de déplacement dans les réflexions et projets avec les associations, en particulier sur les thèmes suivants :

- la cohabitation entre les différents usagers
- le partage et la qualité de l'espace public
- la sécurité routière
- la sensibilisation à la mobilité durable
- la formation des professionnels, notamment les revendeurs et les techniciens (entretien, réparations etc)

La Commission apprécie la prise en compte de l'indexation dans le mécanisme des subsides car les commissions paritaires du secteur obligent maintenant à indexer les salaires.

La Commission approuve la proposition d'agrément quinquennal aux six associations citées.